

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERGERAC

Délibération n°D20240104

Rapporteur : Stéphane FRADIN

Service : Education et Citoyenneté
Secrétaire de séance : Julie TEJERIZO

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le SEPT NOVEMBRE à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 26, 25 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 31/10/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON (1), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Marc LETURGIE, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSES : Marie-Lise POTRON	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI
Florence MALGAT	a donné délégation à	Josie BAYLE
Farida MOUHOUBI	a donné délégation à	Joëlle ISUS
Jean-Pierre CAZES	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
Corinne GONDONNEAU	a donné délégation à	Gérald TRAPY
Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Marion SOK CHAMBERON

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ à la présentation n°2 « Faisabilité d'un réseau de chaleur pour Bergerac – Présentation finale ».

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION DE PRODUITS ALIMENTAIRES ET DE CONSOMMABLES DE CUISINE

VU les articles L.1414-1 à L.1414-4 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L.2113-6 à 8 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande publique ;

VU le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'acquisition de produits alimentaires et de consommables de cuisine constitué des établissements scolaires publics et autres organismes publics du territoire de la Dordogne ;

CONSIDÉRANT que l'adhésion audit groupement de commandes permettrait de répondre aux objectifs suivants :

- Assurer la sécurité juridique de l'acte d'achat,
- Simplifier la passation des marchés par la mise en œuvre d'une consultation unique répondant aux besoins de ses membres,
- Développer collectivement une politique d'achats locaux, durables et de qualité en collaboration avec les collectivités locales de rattachement,
- Réaliser des économies d'échelle,
- Mutualiser les moyens et les compétences pour renforcer la solidarité entre les membres du groupement. A ce titre, ce groupement et les adhérents qui le composent font partie intégrante de l'ACENA (Association des Coordonnateurs des groupements de commandes des EPLE de Nouvelle-Aquitaine).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** les termes du projet de convention constitutive du groupement pour l'acquisition de produits alimentaires et de consommables de cuisine, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire ;
- **D'APPROUVER** que la coordination de groupement de commandes soit assurée par le lycée professionnel Jean Capelle ;
- **DE DÉSIGNER** Monsieur Jonathan PRIOLEAUD, Maire de la Commune de BERGERAC, comme représentant de la Commune au sein du groupement de commandes et notamment lors des assemblées générales ;
- **DE DÉSIGNER** Monsieur Stéphane FRADIN, représentant titulaire à la commission d'appel d'offre du groupement de commandes et Madame Marie-Hélène SCOTTI, représentant suppléant.

Adopté par 23 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON (pouvoir), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY.

8 voix contre : Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 07/11/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **13 NOV. 2024**
et de l'affichage en date du **13 NOV. 2024** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Julie TEJERIZO



Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD